



MATIÈRES ORGANIQUES UTILISABLES EN BIO

ÉVOLUTION DES RÈGLES D'UTILISATION

Le 11 juillet 2019, le Comité National d'Agriculture Biologique (CNAB) a modifié les règles concernant les matières organiques utilisables en bio. Pour mémoire, faute d'une définition claire du terme "industriel" dans la réglementation d'utilisation des matières organiques issues d'élevages, le critère était mal appliqué.

La FNAB, l'APCA et Coop de France se sont réunis pour donner une définition opérationnelle du terme « industriel ». Cette situation est désormais clarifiée par l'intégration au guide de lecture d'une règle plus lisible. A compter du 1^{er} janvier 2021, la nouvelle définition du terme « industriel » exclut les effluents issus d'élevages dont le modèle est contraire aux principes de l'agriculture biologique. Cela signifie que les producteurs bio ne pourront plus s'approvisionner en effluents issus de ces élevages pour fertiliser leurs sols.

Le guide de lecture précise donc : « sont exclus d'une utilisation sur des terres biologiques les effluents :

- d'élevages en système caillebotis ou grilles intégrales dépassants 3 000 emplacements pour les porcs de production et 900 emplacements pour les truies (annexe I de la directive n°2011/92/UE)
- d'élevages en cages dépassants 60 000 emplacements pour les poules (annexe I de la directive n°2011/92/UE) ».

Les fumiers de poulets de chair ne rentrent pas dans le champ d'application de cette définition puisqu'étant élevés au sol. En revanche, le cas des effluents issus de méthaniseurs alimentés avec des effluents industriels et non industriels n'est pas encore tranché.

Cette règle s'applique aux effluents d'élevage (fumiers, lisiers, fientes) et aux produits fertilisants contenant des effluents d'élevage (engrais en bouchon, digestats, compost). En revanche, les sous-produits animaux de type plumes, farine de sang ou soies de porcs ne sont pas concernés.

QUEL IMPACT SUR LE MARCHÉ DES FERTILISANTS ?

Ce changement de réglementation condamne principalement l'usage de deux produits : les fientes de poules pondeuses et le lisier de porcs. Il est difficile d'estimer avec précision le volume de fertilisants retirés du marché mais l'AFAÏA (syndicat national des fabricants de fertilisants organiques) estimait qu'il manquerait pour ses adhérents 4 800 tonnes d'azote et 5 000 tonnes de phosphore (source : Réussir Volailles). Le syndicat estime que ce choix divise par 10 les quantités disponibles de fientes à la mise en marché bio. Et les produits à base de lisiers de porcs seront encore plus impactés. Ces chiffres n'intègrent pas les transactions de gré à gré entre les agriculteurs.

UNE DIFFICULTÉ SUPPLÉMENTAIRE DANS UN MARCHÉ PEU DEMANDEUR DE PROTÉAGINEUX

Dans un contexte où la disponibilité des produits azotés serait moindre, les agriculteurs bio pourraient être tentés d'augmenter leurs surfaces de pois et féveroles afin de réduire leur dépendance vis-à-vis de ces produits organiques. Cette solution présente un vrai atout agronomique mais du côté commercial, il est entendu que le marché bio ne demandera que peu ou pas ces produits en 2020 (source INTERBIO Nouvelle-Aquitaine). La faute à des bons rendements en 2019 mais aussi à un changement de réglementation supprimant des dérogations d'incorporation de produits à haute teneur en protéines dans les rations bio. Sans une évolution rapide du cahier des charges, l'incorporation des pois et féveroles est rendue plus compliquée par cette mesure pour une question d'équilibre des composants de la ration. L'utilisation des protéagineux en couvert végétal est un levier intéressant pour limiter le recours aux engrais azotés du commerce. Toutefois, l'usage des couverts ne répond qu'à la problématique de gestion de l'azote et non à celle de la gestion du phosphore et de la potasse comme le font les engrais de ferme. Pour la potasse, le Patenkali constitue une solution facile. En revanche, pour le phosphore, les sources utilisables en bio sont moins nombreuses.





PRODUIT/25t	FIENTE 2019	FIENTE 2020	ENGRAIS UAB	VINASSE UAB	PATENKALI	APPORT RECONSTITUÉ
FORMULE	4-3-3	4-3-3	08-12-00	13-1-2	0-0-30	* simulation ne tenant pas compte du Keq
FORME	Vrac	Bouchons	Bouchons	Bouchons	Granulés	
EPANDEUR	Fumier	Centrifuge	Centrifuge	Centrifuge	Centrifuge	
PRIX	70 €/t	170 €/t	335 €/t	510 €/t	407 €/t	
POUR UN APPORT DE 100-75-75	2,5 t	2,5 t	600 kg	400 kg	223 kg	
COÛT	175 €/ha	425 €/ha	48-72-0	52-4-8	0-0-67	
			201 €/ha	204 €/ha	91 €/ha	496 €/ha

Solution de substitution

QUEL IMPACT SUR LES COÛTS DE PRODUCTION ?

Le prix de vente des produits organiques utilisables en bio est directement impacté par cette raréfaction de la ressource. Les produits non transformés de type fientes de poules pondeuses séchées seront difficiles à trouver et souvent réservés pour la conception de produits plus élaborés (bouchons). Les premières informations rapportent une augmentation possible de 60 % de la valeur de ces produits par rapport à une base 2018.

Ainsi dans le cas d'un maïs avec pour objectif de rendement de 80 qx/ha en irrigué, pour substituer une fertilisation à base de 100 % fientes vrac non bouchonnées pour un coût de 340 €/ha, nous estimons qu'il faudra 560 €/ha pour conserver également un apport équilibré en phosphore et potasse.

Dans les sols à faibles reliquats (sables des Landes), l'impact sera encore plus important car les niveaux de fertilisation sont généralement supérieurs. Donc pour 8 t/ha de maïs, le coût de production augmente de 27 €/t. En blé, avec un objectif de rendement de 3 t/ha, le coût de production augmentera d'environ 40 €/t.

En maraîchage, les producteurs utilisent la fiente pour leur fumure de fond en plein champ et sous serres. Ce produit convient bien aux cultures de pommes de terre, choux, poireaux, tomates, aubergines et poivrons. Même si les producteurs travaillent aussi avec des produits plus élaborés et complexes dont le coût est plus élevé, la fiente est un produit apprécié.

L'avantage des fientes réside dans leur composition équilibrée en N-P-K. Pour reconstituer un produit équivalent, 3 types d'engrais différents sont nécessaires. Entre la réalisation de deux passages supplémentaires et le coût supérieur à l'unité (20 % de plus pour la formule complète), cette solution présente un réel surcoût (voir le tableau). La substitution par des fumiers de volailles serait aussi possible mais le produit est beaucoup plus pondéreux. Les

coûts de transport et d'épandage s'en trouvent nettement augmentés et l'impact sur la structure des sols pour passer au plus près des besoins ne sera pas anodin. La question d'utiliser ces fumiers pour fertiliser les couverts végétaux se posera. La stratégie serait alors de scinder les apports en réservant les amendements organiques riches en P-K aux couverts végétaux durant l'interculture et apporter des amendements riches en azote, type vinasse ou farine de plumes bouchonnées, au plus près des besoins.

VERS UNE ÉVOLUTION DES SYSTÈMES SPÉCIALISÉS ?

Rappelons que ce changement de règle est temporaire et que ces seuils sont encore amenés à évoluer avec une exclusion totale des engrais issus d'élevages en caillebotis ou grilles intégrales ou cages (probablement à partir de 2023). La question de l'approvisionnement deviendra cruciale. D'ores et déjà, on peut constater que cette tension pousse les fournisseurs à importer des produits d'Asie répondant au cahier des charges bio.

Autre solution, réintroduire des élevages dans les exploitations céréalières pour mieux respecter les principes de l'agriculture biologique. Mais la spécialisation des exploitants est telle que cette solution nécessite un temps de formation très important. Enfin le recours à des gisements locaux de matières organiques, comme les composts de déchets, peut être une solution à condition que la qualité soit au rendez-vous. Notons malgré tout que la biodisponibilité du phosphore dans ce type de produit n'est que de 50 % et que le coût d'épandage est aussi à prendre en compte.

rédigé par
Philippe MOUQUOT
Chambre d'agriculture de la Gironde

crédit photos
CDA 33